



Mairie de La Selle en Luitré

Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2018

Conseil municipal du 27.03.2018 – annexe à la délibération n°23

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet www-la-selle-en-luitre.fr

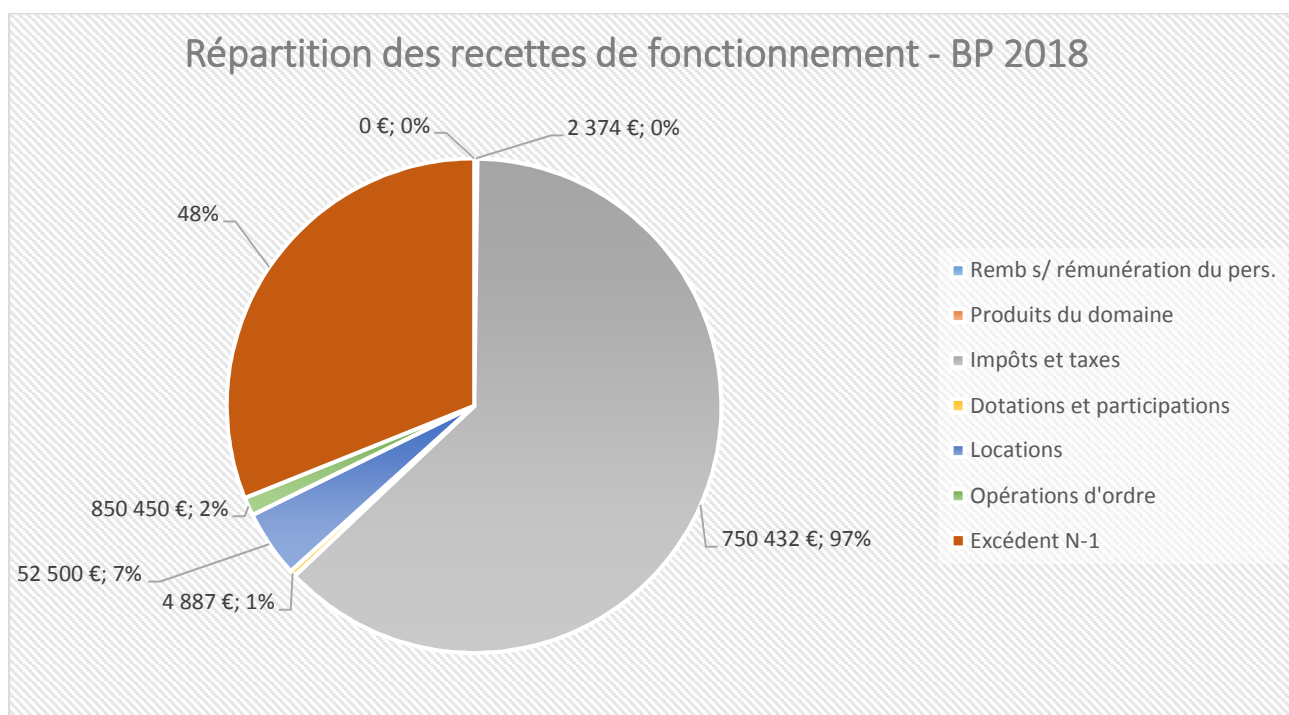
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

BUDGET PRINCIPAL 2018

Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 594 381 €, soit une baisse de 2,34 % par rapport à 2017.

	Budget 2017	Budget 2018	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	1 424 €	0 €	- 1 424 €
Produits du domaine	2 230 €	2 374 €	+ 144 €
Impôts et taxes	719 715 €	750 432 €	+ 30 717 €
Dotations et participations	9 926 €	4 887 €	- 5 039 €
Locations	48 001 €	52 500 €	+ 4 499 €
Opérations d'ordre	0 €	14 188 €	+ 14 188 €
Excédent N-1	850 450 €	770 000 €	- 80 450 €
TOTAL	1 631 746 €	1 594 381 €	- 37 365 €



Produits du domaine : 2 374 €, +6.45 %

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal

Impôts et taxes : 750 432 €, + 4.27%

La hausse est principalement due à une augmentation des bases de la taxe foncière sur le bâti : + 6.86 %.

Dotations et participations : 4 887 €, -49.23 %

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelles

Locations : 52 500 €, + 9.37 %

Locations de salles, loyers et charges locatives.

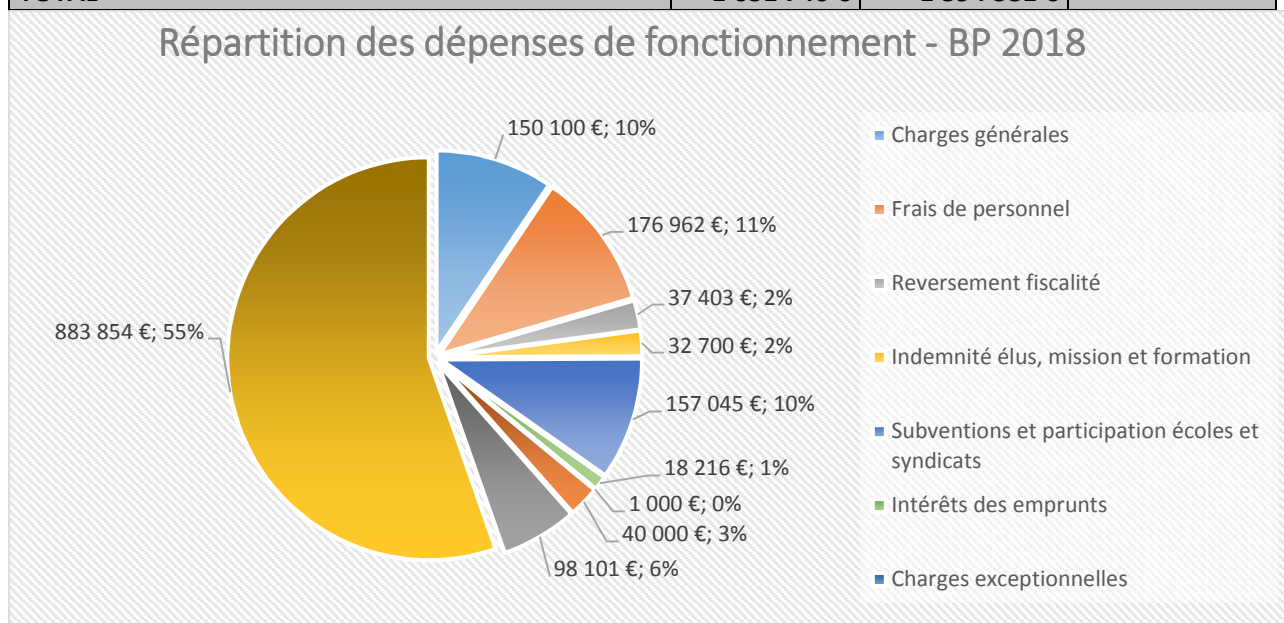
Opérations d'ordre : 14 188 €

Amortissement des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

Section de fonctionnement – dépenses

	Budget 2017	Budget 2018	Variation
Charges générales	137 800 €	150 100 €	+ 12 300 €
Frais de personnel	194 925 €	176 962 €	- 17 963 €
Reversement fiscalité	39 321 €	37 403 €	- 1 918 €
Indemnité élus, mission et formation	32 200 €	32 700 €	+ 500 €
Subventions et participations aux écoles et syndicats	165 268 €	157 045 €	- 8 223 €
Intérêts des emprunts	85 186 €	18 216 €	- 66 970 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	-
Dépenses imprévues	28 321 €	40 000 €	+ 11 679 €
Opérations d'ordre	7 342 €	98 101 €	+ 90 759 €
Virement à la section d'investissement	940 383 €	882 854 €	- 57 529 €
TOTAL	1 631 746 €	1 594 381 €	- 37 365 €

Répartition des dépenses de fonctionnement - BP 2018



Charges à caractère général : 150 100 €, + 8.92 %

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments, terrains et les contrats de maintenance sont les montants les plus importants

Frais de personnel : 176 962 €, - 9.22 %

Cette baisse est due principalement au départ de 3 agents (2.43 ETP) par 2 agents à temps complet.

Reversement fiscalité : 37 403 €, - 4.88 %

La commune avait dû reverser en 2017 un trop perçu sur la DGF.

Subventions et participations écoles et syndicats : 157 045 €, -4.98 %

Cette baisse est principalement due à des versements moins importants aux communes et aux associations pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles (moins d'élèves).

Intérêts des emprunts : 18 216 €, -78.62 %

Remboursement d'un seul emprunt au lieu de deux (remboursement anticipé d'un emprunt en 2017)

Opérations d'ordre : 98 101 €

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018.

Nombre d'habitants INSSE : 599 ; **Population DGF** : 609 habitants

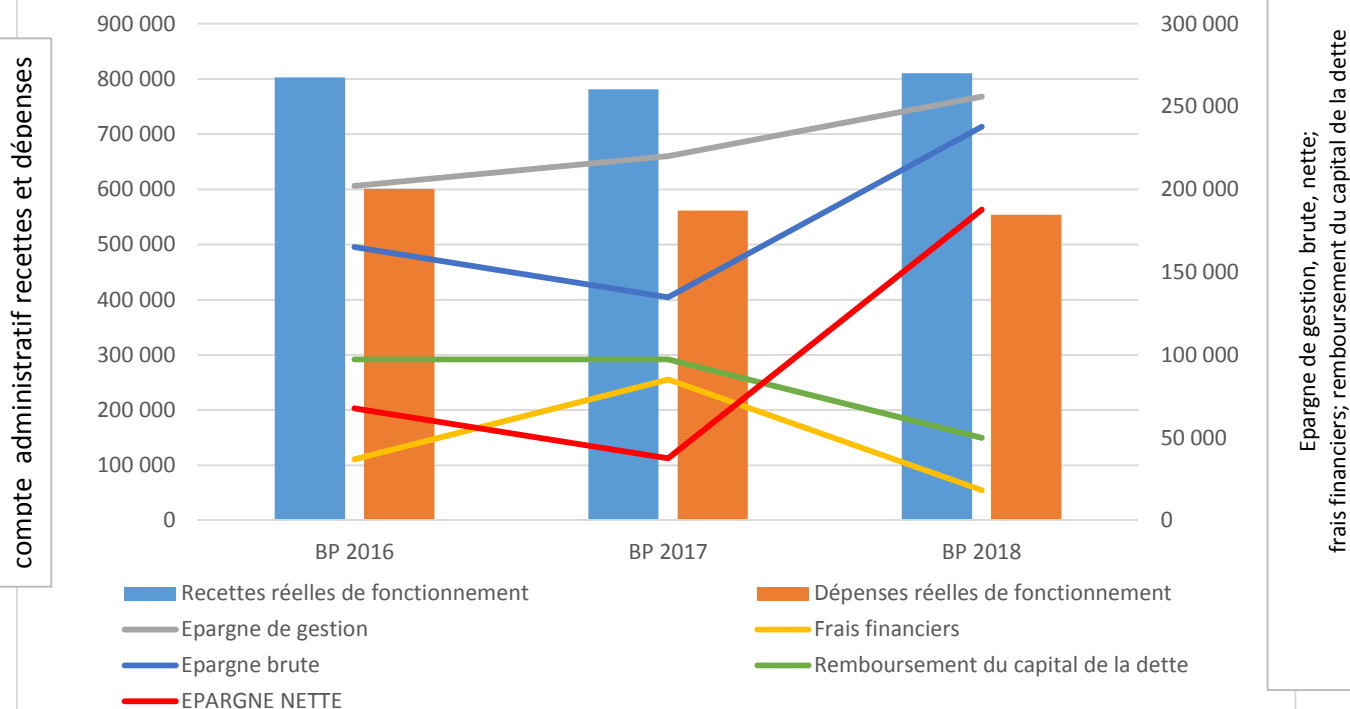
Informations fiscales :

	TH	TFPB	TFPNB
Taux communaux 2018	6.98 %	14,79 %	25.33 %
Taux moyens communaux de 2017 au niveau départemental	30.31 %	21.68 %	46.92 %

Evolution de l'épargne nette (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

	BP 2016	BP 2017	BP 2018
Recettes réelles de fonctionnement	802 869	781 296	810 193
Dépenses réelles de fonctionnement	600 764	561 247	554 210
Epargne de gestion	202 105	220 049	255 983
Frais financiers	37 000	85 186	18 216
Epargne brute	165 105	134 863	237 767
Remboursement du capital de la dette	97 350	97 350	50 000
EPARGNE NETTE	67 755	37 513	187 767

Evolution de l'épargne nette



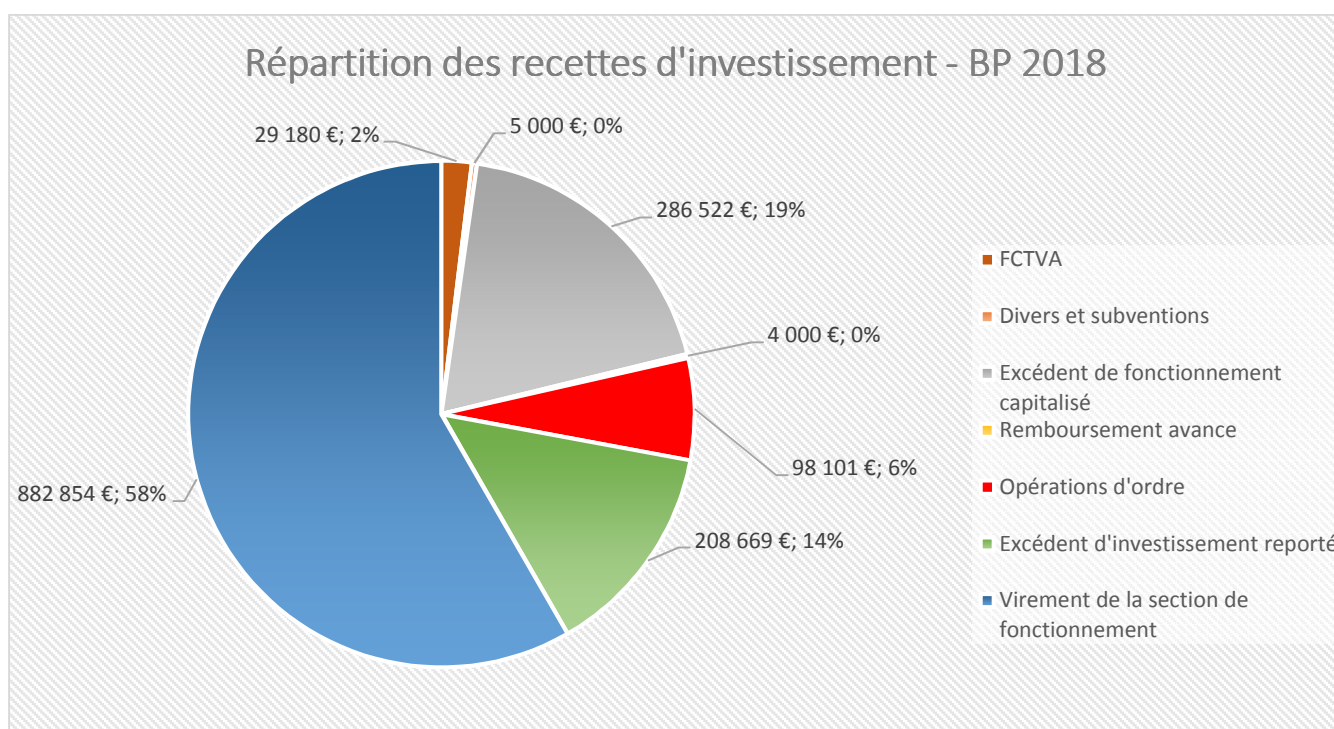
	Commune BP 2018	Moyenne 2016 de la strate au niveau départemental*
Dépenses réelles de fonctionnement sur population	910,03 €	628 €
Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	31,93 %	42,66 %
Recettes réelles de fonctionnement sur population	1 330,37 €	766 €
Endettement par habitant	923,65 €	582 €
Annuité de la dette par habitant	112,01 €	87 €
Taux d'endettement	8.42 %	

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 514 326 €.

Recettes d'investissement

	Budget 2017	Budget 2018	Variation
FCTVA	30 948 €	29 180 €	- 1 768 €
Taxe d'aménagement	0 €	5 000 €	+ 5 000 €
Subventions	20 030 €	0 €	- 20 030 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	296 000 €	286 522 €	- 9 478 €
Remboursement avance	4 000 €	4 000 €	-
Opérations d'ordre	7 342 €	98 101 €	+ 90 759 €
Excédent d'investissement reporté	821 423 €	208 669 €	- 612 754 €
Virement de la section de fonctionnement	940 383 €	882 854 €	- 57 529 €
TOTAL	2 120 126 €	1 514 326 €	- 605 800 €



FCTVA : remboursement de la TVA sur les dépenses 2016

Remboursement avance : le budget assainissement rembourse tous les ans 4 000 € au budget principal suite à une avance pour les travaux d'agrandissement des lagunes

Opérations d'ordre : principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018

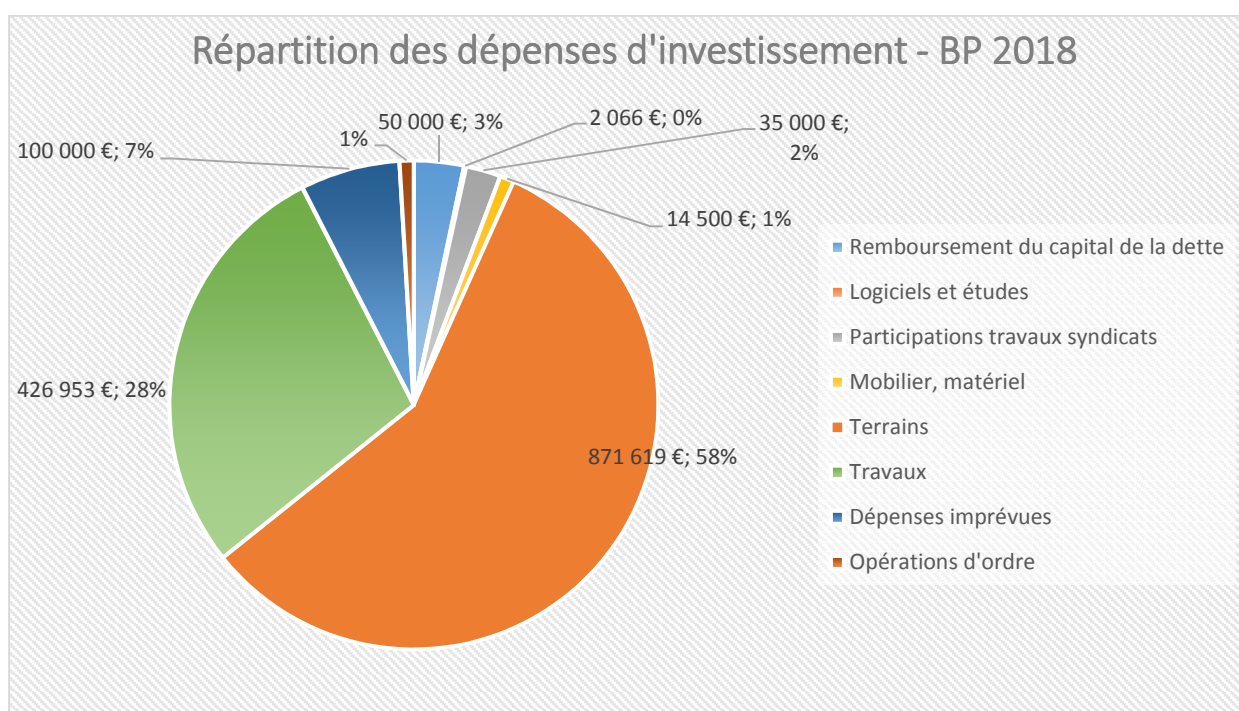
Excédent d'investissement reporté : c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2017

Virement de la section de fonctionnement : il correspond à l'autofinancement brut

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement

	Budget 2017	Budget 2018	Variation
Remboursement du capital de la dette	902 300 €	50 000 €	-852 300 €
Logiciels et études	17 000 €	2 066 €	- 14 934 €
Participations travaux syndicats	49 300 €	35 000 €	- 14 300 €
Mobilier, matériel	18 500 €	14 500 €	- 4 000 €
Terrains, réserve	891 324 €	871 619 €	- 19 705 €
Travaux	141 702 €	426 953 €	+ 285 251 €
Dépenses imprévues	100 000 €	100 000 €	-
Opérations d'ordre	0	14 188 €	+ 14 188 €
TOTAL REEL	2 120 126 €	1 514 326 €	- 605 800 €



Les projets d'investissements 2018 :

- La réfection de la VC 40 « Les Rougeries » ; la mise en accessibilité de passages piétons ; la signalisation des lieux-dits en campagne
- Le traitement de l'humidité dans les vestiaires du foot
- La motorisation du rideau et la réfection de l'éclairage de la scène dans la salle Lancelot
- Les études pour divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle Lancelot
- La réhabilitation de l'ancien restaurant en logement
- L'installation d'un onduleur dans les bâtiments multifonctions
- L'installation d'un abri-bus près de l'école
- Les travaux de restauration des charpentes et toitures de l'église
- L'acquisition du terrain pour la création d'un second cimetière

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 244 €, avec un excédent reporté de 23 304.52 €.

La section d'investissement s'équilibre à 59 709.37 €, avec un excédent reporté de 48 696.25 €

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON

La section de fonctionnement s'équilibre à 130 307.33 €, avec un déficit reporté de 3 492.37 € une subvention de 3 487.37 € du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre à 250 624.92 €, avec un déficit reporté de 123 809.96 € et un emprunt de 126 814.96 €